

## Quelques recommandations pour l'organisation d'un cross d'établissement

*Document établi en octobre 2011 en concertation avec l'infirmière conseillère  
technique, le service juridique et les IA-IPR EPS du rectorat de Grenoble*

L'organisation d'un cross d'établissement s'inscrit le plus souvent dans le cadre des horaires obligatoires d'un collège en prolongement d'un ou plusieurs cycles de demi-fond, visant les compétences des programmes d'E.P.S. Ce cross concerne généralement un ou plusieurs niveaux de classes, voire toutes les classes d'un collège.

Partie intégrante du projet d'EPS, le cross est très souvent intégré dans un projet éducatif plus général, au service de la politique d'établissement. Cette manifestation sportive sécurisée mérite donc d'être co-construite pour apporter une réelle plus-value éducative, notamment avec le service de la santé scolaire.

L'objectif est l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances et compétences, voire la mise en exergue de valeurs éducatives ou humanitaires.

A ce titre, il est souhaitable d'inviter toute l'équipe éducative à s'engager dans ce projet pluridisciplinaire : direction, infirmière, gestionnaire, enseignants dont professeurs d'EPS, municipalité, parents, élèves...

Le travail commun s'organise dès le départ pour identifier les ressources, déterminer les prérogatives de chacun et construire un projet partagé avec un objectif précis.

En tant que projet pluridisciplinaire, le cross peut rassembler tous les acteurs de la communauté éducative et devenir un des temps forts de l'établissement. De ce fait, il ne saurait se réduire à une manifestation sportive, ni se confondre avec les cross organisés par les fédérations sportives scolaires : UNSS ou UGSEL.

### Autres conseils généraux :

- Il est très intéressant d'associer le cross à un projet plus large interdisciplinaire, dans le cadre de l'éducation à la santé (nutrition, opération petits déjeuners, hygiène, « Bouger c'est la santé ». Ce cross peut être intégré au programme d'actions du conseil d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) de l'établissement et faire l'objet d'ateliers complémentaires à l'atelier cross.
- Ce projet doit être présenté au conseil d'administration (CA) précédent l'opération.
- Il est important d'impliquer les parents (notice d'information) et des élèves sur la préparation alimentaire à apporter à ce type d'effort (veille et matinée de l'évènementiel)
- Des formations à la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1\*) peuvent être organisées en amont :
  - pour les élèves par un moniteur PAE3\* qui peut être l'infirmière ou un membre de l'équipe éducative,
  - pour les personnels, dans le cadre du Plan d'Actions de Formation Etablissement (PAF.E)

Afin d'envisager au mieux cette manifestation, voici quelques recommandations (non exhaustives) qui peuvent vous aider dans la préparation physique et psychologique des élèves et dans l'organisation sécurisée de l'épreuve.

### L'aptitude et la préparation des élèves à l'épreuve :

- Les élèves inaptes à la course (cf. certificat médical académique) ne peuvent participer à l'épreuve. Des aménagements peuvent éventuellement être proposés en fonction de leur niveau d'aptitude. Pour les inaptes, des rôles sociaux peuvent leur être dévolus suite à un temps de préparation.
- Pour les élèves ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), l'infirmière dispose de tous les dossiers et peut donc participer à la construction d'un projet spécifique.
- Il est souhaitable que la participation des élèves à un cross d'établissement soit précédée d'un cycle effectif d'EPS en demi-fond, intégrant une préparation à l'effort requis. Au minimum, des entraînements à la course doivent être intégrés lors des leçons qui précèdent un cross (Interventions pédagogiques particulières).

### Le type de parcours, de groupement d'élèves et de classement :

- Le choix du parcours peut être envisagé par niveaux de classes, par sexe et par catégories d'âge ou par ressources (niveaux de VMA), par motifs d'agir et, dans tous les cas, être adapté aux niveaux des élèves.
- Le site ne doit pas présenter de difficultés inadaptées au niveau des élèves (longueur, ruptures de pentes,...) et l'utilisation de sols naturels est à privilégier en évitant au maximum l'utilisation des chaussées et trottoirs de la voie publique (danger des autres utilisateurs, qualité du revêtement)
- Le classement des élèves doit privilégier le groupe afin d'éviter la stigmatisation des élèves les plus faibles. Exemple : classement par classe par addition des places individuelles, relais ou nombre de tours par classes, travail par contrats préétablis ou par motifs d'agir (cf exemple d'un projet sur Valence en 2009)

### L'organisation matérielle :

- Cette organisation doit être attentivement préparée afin de réduire les risques de survenue d'accidents
- Le choix du parcours doit être pensé à proximité spatiale de l'établissement en privilégiant le déroulement en intra muros. Dans la mesure du possible, une arrivée devant l'établissement est souhaitable pour faciliter, en cas d'urgence, les interventions de l'infirmière, voire l'évacuation de l'élève vers l'infirmierie.
- En cas de déroulement à l'extérieur de l'établissement, l'autorisation du propriétaire des lieux est indispensable. Si le cross utilise la voie publique, une autorisation municipale est nécessaire sachant qu'un arrêté municipal peut interdire la circulation sur le parcours concerné durant la manifestation
- Le balisage du parcours et les limites d'évolution doivent être très précis et connus de tous
- Les lieux de passage du parcours doivent être en rapport avec le nombre d'élèves courant simultanément (largeur du chemin, points d'engorgement,...).
- L'évolution de l'état du terrain doit être anticipée en cas de conditions météorologiques dégradées (forte pluie, gel,...).
- Les conditions d'annulation ou de report doivent être anticipées.
- L'équipement vestimentaire des élèves devra être adapté à l'activité, aux conditions climatiques et à la nature du terrain.

### La surveillance des élèves :

- Cette surveillance est une obligation en toute circonstance ; aucun point du parcours ne doit être invisible au personnel d'encadrement de l'épreuve. En conséquence, le nombre d'adultes doit être suffisant en fonction de la configuration et de la difficulté du terrain (d'un poste, possibilité de voir les postes suivant et précédent).

### Les mesures d'assistance et de secours :

- Celles-ci doivent être clairement établies et adaptées au cross. Des manquements en la matière (l'absence de secours, leurs insuffisances...) pourraient être reprochés à l'organisateur et donc engager sa responsabilité en cas de dommages, preuve du lien de causalité rapportée.
- Préalablement à la manifestation et après analyse des risques découlant de son organisation, il est recommandé à l'organisateur d'élaborer en concertation avec les partenaires éventuels un plan de secours et de sécurité. Il faut alors prévoir la chaîne d'intervention en cas de traumatismes sur le parcours, de signes de fatigue à l'arrivée et au pire, d'accidents cardiaques ou respiratoires à l'arrivée.
- La mise à disposition d'un défibrillateur dans l'établissement est à généraliser.
- Pour répondre aux premières urgences et permettre de donner un caractère interdisciplinaire à cette grande manifestation, l'infirmière intervient dans son infirmerie, comme elle le fait habituellement dans le cadre de ses missions. Le bulletin officiel de janvier 2000 précise le protocole de l'organisation des soins et des urgences dans les EPLE.
- La présence d'associations de secourisme (Croix-Rouge française, associations de protection civile) est fortement conseillée si aucun professionnel ou titulaire du PAE3 \*n'est disponible.
- Prévenir par écrit le centre 15 de proximité avant l'organisation de la manifestation : date, lieu et horaires du cross de l'établissement
- Organiser la liaison téléphonique sur tout le parcours et recruter tous les moniteurs aux premiers secours de l'établissement pour en placer au moins un à l'arrivée.

### Sigles utilisés :

- PSC1 = prévention et secours civiques de niveau 1
- PAE 3 = Pédagogie Appliquée aux emplois/ activités de classe 3. Les activités de classe 3 correspondent au secourisme grand public. La PAE3 est en fait l'ensemble des techniques pédagogiques à mettre en place pour enseigner le [PSC 1](#). La PAE3 est fourni d'office avec le [BNMPS](#) (le monitorat de premiers secours).